

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 195

29 janvier 2010

SOMMAIRE

Ambassadeur (Luxembourg) S.A.	9351	Lily Investments S.A.	9351
Ambassur S.à r.l.	9358	Luxglobal Trust Services S.A.	9320
Amundi Real Estate Luxembourg S.A. ...	9341	Malaga Oil & Gas S.A.	9347
Aqua-Pêche Sàrl	9347	Mindeco SA	9347
Assa Abloy S.à r.l.	9357	MNT S.à r.l.	9352
Axilis S.à r.l.	9360	Omega Express Services Sàrl	9357
Callista Real Estate	9357	Ostara Alpha S.à r.l.	9357
Cared S.A.	9349	PRB Luxembourg International S. à r.l. ..	9314
Carpio S.à r.l.	9350	PROMIS@Service S.à r.l.	9317
Colux Real Estate S.à r.l.	9349	Runhub S.A.	9318
Dasos Forinv 2	9321	Sematic S.A.	9344
econcept SARL (european company for of- fice network computing energy participa- tion and trading)	9336	Sermelux S.A. Metalservice Luxembourg	9351
Farmipart S.A.	9360	SGAM AI REIM Luxembourg S.A.	9341
Fineural International S.A.	9339	Shareholdings Amongst Financiers in Eu- rope Société Anonyme Holding	9347
Fondal Investissement S.A.	9348	Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l.	9358
Fondal S.A.	9348	Sofapar S.A.	9338
Gaisi Peony Capital S.à r.l.	9334	S.W.F. International Holding S.A.	9360
Gedrenk's René Sàrl	9348	Tandem Structured Products S.à r.l.	9351
GEEMF III Holdings Luxembourg S.C.A.	9349	Thunderbird Investments S.P.F. S.à r.l. ..	9358
Hameur S.C.A	9347	United Brands	9356
Hartman Lux S. à r.l.	9350	Utia S.A.	9350
H.H. Agency International S.A., Hygiene and Health	9351	Vapi Sàrl	9349
Innova Financial Holding S.à r.l.	9330	Vicksburg S.A.	9340
Inova S.à r.l.	9350	Vie Key Consulting S.à r.l.	9351
Kempen AM Luxembourg I S. à r.l.	9348	Whitehall Street Global Repia Fund 2007, S.à.r.l.	9346
LDV Management II Meigerhorn II S.C.A.	9348	Whitehall Street International Repia Fund 2005, S.à r.l.	9346

PRB Luxembourg International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 272.097.900,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.891.

—
RECTIFICATIF

Rectificatif de l'acte déposé le 29/10/08 N ° de dépôt: L080158700.04

In the year two thousand and nine, on the twenty-fifth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PR Beverages Cyprus (Russia) Holding Limited, a limited company duly organized and incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office in Nicosia 1065, Cyprus, Capital Center, 2-4, Arch. Makarios II Avenue, 9th Floor, registered with the Register of Companies of the Republic of Cyprus under number 231182 (the Sole Shareholder), hereby duly represented by Vanessa Schmitt, Avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of PRB Luxembourg International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on August 5th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 5th, 2008, under number 2170 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.891. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the same notary, on August 14th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 23rd, 2009, under number 88255 (the Company).

II. On October 15th, 2008, the share capital of the Company has been increased by a contribution in kind of certain shares, including but not limited to, the Sochi Share (as defined below) (the Contribution) pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 6th, 2008, under number 2707 (the Deed).

III. The agenda of the meeting is as follows:

1. Acknowledgement of the non-transferability of the Sochi Share at the time of the Contribution;
2. As a consequence of item 1. above, (a) acknowledgment of a mistake that occurred in the certificate, dated October 9th, 2008, issued by, inter alia, the management of (i) Pepsi-Cola Soft Drink Factory of Sochi LLC, a limited liability company organized under the laws of the Russian Federation, with registered office at Krasnodarsky region, Sochi city, Gagarina str., 16/2., Russia and registered at the Main State Registration Chamber under the number 1022302936435 issued by the Tax Authorities (Sochi), (ii) the sole shareholder of the Company and (iii) the Company, providing, inter alia, that the Sochi Share was freely transferable according to the laws of the Russian Federation (the Certificate) and (b) decision that the Sochi Share is deemed not to have been contributed to the Company;
3. Subsequent rectification of the Deed in order to correctly reflect the amount of the share capital of the Company, which shall be reduced by an amount of two hundred and twenty-one thousand United States Dollars (USD 221,000.-), representing the aggregate accounting value of the Sochi Share at the time of the Contribution, to be brought from its present amount of two hundred seventy-two million three hundred eighteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 272,318,900.-) to two hundred seventy-two million three hundred eighty-eight thousand nine hundred United States Dollars (USD 272,097,900.-) by way of cancellation of four thousand four hundred twenty (4,420) shares of the Company having a par value of fifty United States Dollars (USD 50) each;
4. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above-mentioned rectification; and
5. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder notes that under Russian law the shares of a Russian company in liquidation are not transferrable and the Sole Shareholder further notes that it results of later verification that Sochi was in liquidation at the time of the Contribution and therefore that the share held by the sole shareholder of the Company in the share capital of Sochi,

having a nominal value of three million one hundred and forty-six thousand eight hundred and nineteen point sixteen Rubles (RUR 3,146,819.16) at the time of the Contribution (the Sochi Share), was not transferable to the Company when the Deed was passed.

As a consequence of the above, the Sole Shareholder acknowledges that a mistake occurred in the Certificate providing, inter alia, that the Sochi Share was freely transferable according to the laws of the Russian Federation and the Sole Shareholder further resolves that the Sochi Share is deemed not to have been contributed to the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder subsequently resolves to rectify the Deed in order to correctly reflect the amount of the share capital of the Company, which is reduced by an amount of two hundred and twenty-one thousand United States Dollars (USD 221,000.-), representing the aggregate accounting value of the Sochi Share at the time of the Contribution, to be brought from its present amount of two hundred seventy-two million three hundred eighteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 272,318,900.-) to two hundred seventy-two million ninety-seven thousand nine hundred United States Dollars (USD 272,097,900.-) by way of cancellation of four thousand four hundred twenty (4,420) shares of the Company having a par value of fifty United States Dollars (USD 50) each.

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned rectification, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company so that it shall henceforth be read as follows:

"**5.1.** The Company's corporate capital is fixed at two hundred seventy-two million ninety-seven thousand nine hundred United States Dollars (USD 272,097,900.-) represented by five million four hundred forty-one thousand nine hundred fifty-eight (5,441,958) shares in registered form with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of this corrective deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PR Beverages Cyprus (Russia) Holding Limited, une société dûment organisée et constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Nicosia 1065, Chypre, Capital Center, 2-4, Arch. Makarios III Avenue, 9th Floor, immatriculée au Registre des Sociétés de la République de Chypre sous le numéro 231182 (l'Associé Unique), dûment représentée par Vanessa Schmitt, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'Associée Unique de PRB Luxembourg International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte du notaire instrumentaire, le 5 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 septembre 2008 sous le numéro 2170 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.891. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du même notaire, le 14 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 23 septembre 2009, sous le numéro 88255 (la Société).

II. Le 15 octobre 2008 le capital social de la Société a été augmenté par un apport en nature de certaines parts sociales, incluant mais non limité à la Part Sochi (telle que définie ci-dessous) (la Contribution) suivant un acte du même notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 6 novembre 2008, sous le numéro 2707 (l'Acte).

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Reconnaissance de l'incessibilité de la Part Sochi au moment de la Contribution;

2. En conséquence du point 1. ci-dessus, (a) reconnaissance d'une erreur dans le certificat daté du 9 octobre 2008, émis, entre autres, par la gérance de (i) Pepsi-Cola Factory Soft Drink of Sochi LLC, une société limitée organisée sous les lois de la Fédération de Russie, avec siège social à Krasnodarsky region, Sochi city, Gagarina str., 16/2., Russie et enregistrée au Main State Registration Chamber sous le numéro 1022302936435 émis par les autorités fiscales (Sochi), (ii) l'associé unique de la Société et (iii) la Société, certifiant, entre autres, que la Part Sochi était librement cessible selon les lois de la Fédération de Russie (le Certificat) et (b) décision que la Part Sochi est considérée ne pas avoir apportée à la Société;

3. Rectification subséquente de l'Acte en vue de correctement refléter le montant du capital social de la Société, qui sera diminué d'un montant de deux cent vingt-et-un mille dollars américains (USD 221.000,-), représentant la valeur comptable totale de la Part Sochi au moment de la Contribution, pour être porté de son montant actuel de deux cent soixante-douze millions trois cent dix-huit mille neuf cents dollars américains (USD 272.318.900,-) à deux cent soixante-douze millions quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents dollars américains (USD 272.097.900,-) par l'annulation de quatre mille quatre cent vingt parts sociales (4.420) de la Société d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la rectification susmentionnée; et

5. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique note qu'en droit russe les parts sociales d'une société russe en liquidation ne sont pas cessibles et l'Associé Unique note également qu'il résulte de vérifications ultérieures que Sochi était en liquidation au moment de la Contribution et que par conséquent la part détenue par l'associé unique de la Société dans le capital social de Sochi, ayant une valeur nominale de trois millions cent quarante-six mille huit cent dix-neuf virgule seize Roubles (RUR 3.146.819,16) au moment de la Contribution (la Part Sochi) n'était pas cessible quand l'Acte a été passé.

En conséquence de quoi, l'Associé Unique reconnaît qu'une erreur est survenue dans le Certificat certifiant, entre autres, que la Part Sochi était librement cessible selon les lois de la Fédération de Russie et l'Associé Unique décide de plus que la Part Sochi est considérée ne pas avoir été apportée à la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide subséquemment de rectifier l'Acte en vue de correctement refléter le montant du capital social de la Société, qui est diminué d'un montant de deux cent vingt et un mille dollars américains (USD 221.000,-), représentant la valeur comptable totale de la Part Sochi au moment de la Contribution, pour être porté de son montant actuel de deux cent soixante-douze millions trois cent dix-huit mille neuf cents dollars américains (USD 272.318.900,-) à deux cent soixante-douze millions quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents dollars américains (USD 272.097.900,-) par l'annulation de quatre mille quatre cent vingt parts sociales (4.420) de la Société d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune;

Troisième résolution

En conséquence de la rectification susmentionnée, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui doit désormais être lu comme suit:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent soixante-douze millions quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents dollars américains (EUR 272.097.900,-) représenté par cinq millions quatre cent quarante et une neuf cent cinquante-huit (5.441.958) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet acte rectificatif à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante ci-dessus, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. Schmitt et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50924. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010007587/170.

(090202460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

PROMIS@Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 21, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 139.546.

Im Jahre zweitausendneun, den vierundzwanzigsten November,
vor dem unterzeichnenden Notar Joëlle Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

sind erschienen:

1) FUTUREtec GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht der Bundesrepublik Deutschland, mit Sitz in D-51465 Bergisch Gladbach, Hauptstrasse, 188, eingetragen am Amtsgericht Köln, Deutschland, unter der Nummer HRB 46138,

rechtmäßig hier vertreten durch Herrn Wolf REHM, Diplom Informatiker, mit Berufsanschrift in D-51465 Bergisch Gladbach, Hauptstrasse 188,

handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft mit der Befugnis diese mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig zu verpflichten;

2) Herr Philippe Verstraeten, Unternehmer, geboren in Gent, Belgien, am 14. Februar 1932, wohnhaft in L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers,

Diese Komparanten ersuchen den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

- daß sie die alleinigen Besitzer aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "PROMIS@Service S.à r.l.", eingetragen beim Handels- und Firmenregister von Luxemburg unter der Nummer B 139.546, mit Sitz in L-2213 Luxembourg, 21 rue de Nassau, sind, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 27. Mai 2008 und veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Band C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1731 vom 14. Juli 2008;

- daß die Statuten der Gesellschaft zum letzten Mal durch eine am 15. Oktober 2008 durch den unterzeichnenden Notar aufgenommenen Urkunde umgeändert wurde, veröffentlicht im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Band C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2781 vom 18. November 2008;

- daß das Gesellschaftskapital auf vierzehn-tausend Euro (EUR 14.000) festgesetzt ist, aufgeteilt in einhundertzwölf (112) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125);

- daß die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um sechshundertfünfundzwanzig Euro (EUR 625) zu erhöhen, um es von seinem aktuellen Betrag von vierzehntausend Euro (EUR 14.000) auf vierzehntausend sechshundertfünfundzwanzig Euro (EUR 14.625) zu bringen, durch die Ausgabe von fünf (5) neuen Anteilen von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125);

Die fünf (5) neuen Anteile wurden alle gezeichnet und voll in bar eingezahlt durch den hier anwesenden Herrn Jean-Jacques Mertens, Diplom Ingenieur, geboren in Leuven, Belgien, am 20. November 1942, wohnhaft in L-7244 Bereldange, 38, rue de la Paix, so daß der Gesellschaft der Betrag von sechshundertfünfundzwanzig Euro (EUR 625) ab sofort zur Verfügung steht, wie dies durch ein Bankzertifikat dem unterzeichnenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

In Folge dieser Kapitalerhöhung wird der 1. Absatz von Artikel 6 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf vierzehntausend sechshundertfünfundzwanzig Euro (EUR 14.625), aufgeteilt in einhundertsebzehn (117) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125)."

- daß die Gesellschafter beschliessen Herrn Thomas Kohlhage, Diplom Kaufmann, geboren in Mülheim-Kärlich, Deutschland, am 10. Mai 1957, wohnhaft in D-50859 Köln, Moltkestrasse 66, als zusätzlichen Geschäftsführer für eine unbegrenzte Dauer zu ernennen.

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200).

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Erschienenen, haben dieselben zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: W. REHM, P. VERSTRAETEN, J.-J. MERTENS und J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A. C., le 26 novembre 2009. LAC / 2009 / 50366. Reçu soixante-quize euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 4. Dezember 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010007568/58.

(090202549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Runhub S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.031.000,00.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.326.

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "RUNHUB S.A.", établie et ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg) en date du 20 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1182 du 17 juin 2006, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 5 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 76 du 11 janvier 2008.

L'assemblée est présidée par Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de 2.000.000.- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000.- EUR à 2.031.000.- EUR, par la création et l'émission de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100.- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à deux millions trente et un mille euros (2.031.000), par la création et l'émission de 20.000 (vingt mille) actions nouvelles de cent euros (100.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution
Souscription - Libération*

Les 20.000 (vingt mille) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites par la société QUEENSBERRY S.A., société de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie par apport d'une partie d'une créance de l'actionnaire à concurrence de 2.000.000 EUR.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant "GERHARD NELLINGER" de L-2146 Luxembourg, 74 rue de Merl, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées (...) je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, soit 2.000.000,- EUR.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux million trente et un mille euros (2.031.000.- EUR), représenté par 20.310 actions de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'euros), divisé en soixante cinq mille (50.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes".

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 2.600.-€.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire

Signé: I. Dias, V. Wesquy, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55813. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010007628/96.

(090202306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Luxglobal Trust Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 149.355.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Reinhard KRAFFT, conseiller économique, né le 21 juillet 1964, à Athènes, demeurant à L-8023 Strassen, 1, rue du Genêt.

Lequel comparant déclare avoir assisté à la constitution par-devant le notaire soussignée en date du 26 octobre 2009 de la société LUXGLOBAL TRUST SERVICES S.A., établie et ayant son siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés. Lequel acte a été enregistré à l'Enregistrement de Luxembourg en date du 28 octobre 2009 avec les relations suivantes: LAC/2009/45266, déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 25 novembre 2009 et portant la référence L090180517 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2453 du 17 décembre 2009.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'on a parlé erronément dans cette constitution de "seul actionnaire" et "d'un administrateur unique", et qu'il y a donc lieu de supprimer, respectivement modifier certaines dispositions:

- Suppression du deuxième, du cinquième, du sixième et du septième alinéa de l'article 6 des statuts.
- Modification des articles suivants:

" **Art. 6. Alinéas 3.** Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président."

" **Art. 6. Alinéas 8.** Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public."

" **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

Le conseil d'administration peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tous temps.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non auxquels le conseil d'administration a délégué tout ou partie de la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs."

" **Art. 8.** Le conseil d'administration représente la Société en justice, et les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration. Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule."

" **Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

" **Art. 12. Alinéa 1^{er}.** Le conseil d'administration ainsi que les réviseurs d'entreprise sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour."

" **Art. 14. Alinéa 5.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi."

Réquisition est faite d'opérer cette rectification partout où il y a lieu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Krafft et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2009. LAC/2009/54962. Reçu douze euros (12,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010007590/67.

(090202416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Dasos Forinv 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.302.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of December.

Before Maître Schaeffer notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Dasos Forinv 1 a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies registry,

hereby represented by Jean-Luc Schaus, Avocat à la Cour, professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on 18 December 2009.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Dasos Forinv 2" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans, receivables and other debt instruments and more generally, any securities and

financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may acquire and hold loans and receivables. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500,-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers, appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1 Powers of the Board

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

8.2.1 The Board meets upon the request of any manager, at the registered office of the Company or at the place indicated in the convening notice, which in principle, is in Luxembourg.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a

meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to any other manager in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

8.3.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of a manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1 Powers and voting rights

11.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

11.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

11.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

11.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

11.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

11.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

11.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

11.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

11.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

11.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

11.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

11.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3 Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17. General Provisions.

17.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of the signing of this deed and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

Dasos Forinv 1, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1.200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Godfrey Abel, Independent companies' director, born in the United Kingdom on July 2, 1960, with professional address at 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg;
 - Mr. Olli Haltia, CEO, born in Finland on January 13, 1963, with professional address at Forsellesintie 1-3, 02700 Kaunianinen, Finland;
2. The registered office of the Company is set at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Dasos Forinv 1, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg, dont le siège social se situe à 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés, ici représentée par Jean-Luc Schaus, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Dasos Forinv 2" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de créances et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, en ce compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. La Société peut acquérir et détenir des prêts et des créances. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur tous ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) aux tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Pouvoirs du Conseil

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches administratives spécifiques.

8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au siège social de la Société ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

8.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

11.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

11.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

11.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

11.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

11.2.3 Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

11.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

11.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

11.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

11.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

11.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil prépare le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de résultats sont approuvés à l'Assemblée Générale Annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivants la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la Loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Un montant de cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société est affecté à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividende doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les acomptes sur dividende qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17. Dispositions générales.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de signature du présent acte et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Dasos Forinv 1, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution sont estimés environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mr. Godfrey Abel, directeur de sociétés indépendant, né au Royaume-Uni le 2 juillet 1960, dont l'adresse professionnelle est 30, rue de Crecy, L-1364 Luxembourg;
 - Mr. Olli Haltia, dirigeant en chef opérant (Chief Executive Officer), né en Finlande le 13 janvier 1963, dont l'adresse professionnelle est Forsellesintie 1-3, 02700 Kaunianinen, Finlande;
2. Le siège social de la Société est établi au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J-L Schaus et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2009. LAC/2009/56089. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Référence de publication: 2010007546/482.

(090202779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.506.125,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.343.

In the year two thousand and nine, on the eleventh of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

INNOVA/4 L.P., a foreign limited partnership registered under laws of England and Wales, whose principal place of business is at Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the number LP 11130, here represented by Mr. Dario SALVATI by virtue of a power of attorney dated November 24, 2009.

GESDORAS INVESTMENTS Limited, a company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at 11 Florinis Street, City Forum, 7th floor, CY-1065 Nicosia, Cyprus, registered under the number 190674, here represented by Mr. Dario SALVATI by virtue of a power of attorney dated November 26, 2009.

FRIENDS OF INNOVA L.P., having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, PO Box 908GT George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the number WK-21369, here represented by Mr. Dario SALVATI by virtue of a power of attorney dated November 24, 2009.

Mr. Slawomir LUKASIEWICZ residing at ul. Kasztanowa 8, 55-010 Zerniki Wroclawskie, Poland, here represented by Mr. Dario SALVATI by virtue of a power of attorney dated November 24, 2009.

Which powers of attorney, after being signed by the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to enact the following:

- That the 'société à responsabilité limitée' INNOVA FINANCIAL HOLDING S. à r. l., is a private limited liability company, having its registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on May 16th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1436, dated July 12th, 2007 (the Company).

- The articles of incorporation of the Company have been amended last by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on the 7th of October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2227, dated November 13th, 2009.

- That the share capital of the Company amounts to thirty-one million five hundred and forty-one thousand eight hundred and seventy-five euro (31,541,875.00 EUR), represented by two hundred and fifty-two thousand three hundred and thirty-five (252,335) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.00) each.

- That the appearing parties represent 100 % of the share capital.

- That the appearing parties fixed the agenda as follows:

Agenda

1. Increase of the Company's subscribed share capital in EUR currency up to the amount of 16,400,000 PLN (sixteen million four hundred thousand Polish zlotys) (value in EUR corresponding to the exchange rate communicated by Société Générale Bank & Trust Luxembourg, as of actual date of the extraordinary general meeting of the Company) through the issue of a - round number of - new shares of a par value of EUR 125 each. The increase in the capital will be carried out through a contribution in kind as follows:

- Payment in kind by Gesdoras Investment Limited by conversion of loan between Gesdoras Investment Limited and the Company of the Euro equivalent up to the amount of 1,640,000 PLN (one million six hundred and forty thousand Polish zlotys) (value in EUR corresponding to the exchange rate communicated by Société Générale Bank & Trust Luxembourg, as of the date of the extraordinary general meeting of the Company) provided that the capital increase will

result in creation for Gesdoras Investment Limited of the highest amount of new shares with nominal value of 125 EUR each that will be possible with the applicable exchange rate and pro rata participation proportion as indicated below.

- Payment in kind by Innova /4 L.P. by conversion of loan between Innova/4 L.P. and the Company of the Euro equivalent up to the amount of 14,760,000 PLN (fourteen million seven hundred and sixty thousand Polish zlotys) (value in EUR corresponding to the exchange rate communicated by Société Générale Bank & Trust Luxembourg, the date of the extraordinary general meeting of the Company) provided that the capital increase will result in creation for Innova/4 LP of the highest amount of new shares with nominal value of 125 EUR each that will be possible with the applicable exchange rate and pro rata participation proportion as indicated below.

Subscription to the new shares, in the following proportion:

- 10% of the new shares will be subscribed by Gesdoras Investments Limited;

- 90% of the new shares will be subscribed by Innova / 4 LP;

2. Subscription;

3. Waiving to the preferential subscription right by the other shareholders;

4. Amendment of Article 6 of the Company's Articles of Association further to the aforementioned resolutions;

5. Miscellaneous.

Considering the above agenda, the Shareholders took the following resolutions:

First resolution:

It is decided to increase the Company's subscribed share capital by the Euro equivalent of 16,400,000.00 PLN (sixteen million four hundred thousand Polish zlotys) using the exchange rate communicated by Société Générale Bank & Trust Luxembourg, as of today's date, which is EUR 1.00 for PLN 4.1369, so as to raise it from its present amount of 31,541,875.00 EUR (thirty-one million five hundred and forty one thousand eight hundred and seventy-five Euro) to 35,506,125.00 EUR (thirty-five million five hundred and six thousand one hundred and twenty-five Euro) through the issue of a - round number of - new shares (31,714) with a nominal value of 125.00 EUR each.

Second resolution
Subscription - Payment

1. INNOVA/4 L.P., a foreign limited partnership registered under laws of England and Wales, whose principal place of business is at Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under the number LP 11130, here represented by proxy by Mr. Dario SALVATI declared to subscribe to 28,543 (twenty eight thousand five hundred and forty three) new shares with a nominal value 125.00 EUR each and to pay them up by irrevocable waiver of its claim against the company, the claim being waived up to PLN 14,759,942.09 (fourteen million seven hundred and fifty nine thousand nine hundred and forty two point nine Polish zlotys) which value in Euro (EUR 3,567,875.00 (three million five hundred and sixty seven thousand eight hundred and seventy five euros)) corresponds to the exchange rate communicated by Société Générale Bank & Trust Luxembourg, as of today's date.

2. GESDORAS INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of the Republic of Cyprus, having its registered office at 11 Florinis Street, City Forum, 7th floor, CY-1065 Nicosia, Cyprus, registered under the number 190674, here represented by proxy by Mr. Dario SALVATI declared to subscribe to 3,171 (three thousand one hundred and seventy-one) new shares with a nominal value 125.00 EUR each and to pay them up by irrevocable waiver of its claim against the company, the claim being waived up to PLN 1,639,763.74 (one million six hundred and thirty-nine three thousand seven hundred and sixty three point seventy-four Polish zlotys) which value in Euro (EUR 396,375.00 (three hundred and ninety-six thousand three hundred and seventy five euros)) corresponds to the exchange rate communicated by Société Générale Bank & Trust Luxembourg, as of today's date.

Third resolution

The meeting states the waiver of their preferential subscription right by the following shareholders: Friends of Innova L.P. and Mr. Slawomir LUKASIEWICZ.

Fourth resolution

The meeting further decides to modify Article 6 of the Company's Articles of Association taking into account the aforementioned resolutions:

Art. 6. "The Company's capital is set at EUR 35,506,125.00 (thirty five million five hundred and six thousand one hundred and twenty five euros) represented by 284,049 (two hundred and eighty-four thousand and forty nine) shares with a par value of one hundred and twenty five euro (125.00 EUR) each."

Fifth resolution

The remaining PLN 236.26 (two hundred and thirty six point twenty six Polish zlotys) of the loan between Gesdoras Investment Limited and the Company and PLN 57.91 (fifty seven point ninety one Polish zlotys) of the loan between Innova/4 LP and the Company that has not been used as payment towards the capital in accordance with the Second Resolution given above shall remain in the Company as the ordinary shareholders loans.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately three thousand four hundred (3,400.-) Euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

ONT COMPARU:

INNOVA/4 L.P., société enregistrée sous la loi d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro LP 11130, ici représentée par M. Dario SALVATI en vertu d'une procuration sous seing privé datée le 24 novembre 2009.

GESDORAS INVESTMENTS Limited, société de droit de la République de Chypre, ayant son siège social à 11, Florinis Street, City Forum, 7th floor, CY-1065 Nicosie, Chypre, enregistrée sous le numéro 190674, ici représentée par M. Dario SALVATI en vertu d'une procuration sous seing privé datée le 26 novembre 2009.

FRIENDS OF INNOVA L.P., société de droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, PO Box 908GT George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro WK-21369, ici représentée par M. Dario SALVATI en vertu d'une procuration sous seing privé datée le 24 novembre 2009.

Mr. Slawomir LUKASIEWICZ résidant à ul. Kasztanowa 8, 55-010 Zerniki Wroclawskie, Pologne, ici représentée par M. Dario SALVATI en vertu d'une procuration sous seing privé datée le 24 novembre 2009.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée INNOVA FINANCIAL HOLDING S. à r l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1436 du 12 juillet 2007 (la Société).

- Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 7 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2227 du 13 novembre 2009.

- Que le capital social de la Société s'élève à trente et un millions cinq cent quarante et un mille huit cent soixante-quinze euros (31.541.875,00 EUR), représenté par deux cent cinquante-deux mille trois cent trente-cinq (252.335) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (125,00 EUR) chacune.

- Que les comparantes représentent 100 % du capital.

- Que les comparantes ont fixé l'ordre du jour comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social en euros d'un montant de PLN 16.400.000,00 (seize millions quatre cent mille zlotys polonaises) correspondant au taux de change communiqué par la Société Générale Bank & Trust Luxembourg aujourd'hui par l'émission d'un nombre -entier- de nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de EUR 125,00 (cent vingt-cinq euros) par apport en nature comme suit:

- Conversion du prêt entre GESDORAS INVESTMENTS Limited et la Société de l'équivalent en euros de PLN 1.640.000,00 (un million six cent quarante mille zlotys polonaises), valeur en euros correspondant au taux de change communiqué par la Société Générale Bank & Trust Luxembourg à la date d'aujourd'hui, étant entendu que l'augmentation de capital produira un montant maximum de nouvelles parts sociales de valeur nominale EUR 125,00 (cent vingt-cinq euros) qu'il sera possible d'émettre avec le taux de change qui sera appliqué et au prorata du pourcentage de détention de GESDORAS INVESTMENTS Limited comme indiqué ci-dessous;

- Conversion du prêt entre INNOVA/4 L.P. et la Société de l'équivalent en euros de PLN 14.760.000,00 (quatorze million sept cent soixante mille zlotys polonaises), valeur en euros correspondant au taux de change communiqué par la Société Générale Bank & Trust Luxembourg à la date d'aujourd'hui, étant entendu que l'augmentation de capital produira

un montant maximum de nouvelles parts sociales de valeur nominale EUR 125,00 (cent vingt-cinq euros) qu'il sera possible d'émettre avec le taux de change qui sera appliqué et au prorata du pourcentage de détention de INNOVA/4 L.P. comme indiqué ci-dessous;

Souscription des nouvelles actions, dans les proportions suivantes:

-10% des nouvelles actions par Gesdoras Investments Limited;

-90% des nouvelles actions par InnoVA/4 L.P.;

2. Souscription;

3. Renonciation au droit préférentiel de souscription;

4. Modification de l'article 6 des statuts pour prendre en compte les résolutions prises ci-dessus;

5. Divers.

Sur base de l'ordre du jour précité, les associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de l'équivalent en euros d'un montant de PLN 16.400.000,00 (seize millions quatre cent mille zlotys polonaises) au taux de change communiqué par la Société Générale Bank & Trust Luxembourg aujourd'hui, qui est de EUR 1,00 pour PLN 4,1369 pour le porter de son montant actuel de EUR 31.541.875,00 à EUR 35.506.125,00 par l'émission d'un nombre -entier- de nouvelles parts sociales (31.714) avec une valeur nominale de EUR 125,00 (cent vingt-cinq euros).

Deuxième résolution

Souscription Paiement

1. INNOVA/4 L.P., société enregistrée sous la loi d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, PO Box 908GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée sous le numéro LP 11130, représenté en vertu d'une procuration sous seing privé par M. Dario SALVATI a déclaré souscrire à 28.543 (vingt-huit mille cinq cent quarante trois) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 125,00 (cent vingt-cinq euros) et a déclaré les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société et en annulation de cette même créance à concurrence de PLN 14.759.942,09 (quatorze millions sept cent cinquante-neuf mille neuf cent quarante deux virgule neuf zlotys polonaises) dont la valeur en euros (EUR 3.567.875,00 (trois millions cinq cent soixante sept mille huit cent soixante quinze euros)) correspond au taux de change communiqué par la Société Générale Bank & Trust Luxembourg aujourd'hui.

2. GESDORAS INVESTMENTS LIMITED, société de droit de la République de Chypre, ayant son siège social à 11, Florinis Street, City Forum, 7th floor, CY-1065 Nicosie, Chypre, enregistrée sous le numéro 190674, représenté en vertu d'une procuration sous seing privé par M. Dario SALVATI a déclaré souscrire à 3.171 (trois mille cent soixante et onze) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de EUR 125,00 (cent vingt-cinq euros) et a déclaré les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la société et en annulation de cette même créance à concurrence de PLN 1.639.763,74 (un million six cent trente neuf mille sept cent soixante-trois virgule soixante-quatorze zlotys polonaises) dont la valeur en euros (EUR 396.375,00 (trois cent quatre-vingt-seize mille trois cent soixante quinze euros)) correspond au taux de change communiqué par la Société Générale Bank & Trust Luxembourg aujourd'hui.

Troisième résolution

L'assemblée constate la renonciation de leur droit préférentiel de souscription par les actionnaires suivants: Friends of InnoVA L.P. et Mr. Slawomir LUKASIEWICZ

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence l'article 6 des statuts de la société pour y refléter les décisions prises ci-avant:

Art. 6. "Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 35.506.125,00 (trente cinq million cinq cent et six mille cent vingt-cinq euros) représenté par 284.049 (deux cent quatre-vingt-quatre mille quarante-neuf) parts sociales avec une valeur nominale de EUR 125,00 (cent vingt-cinq euros)"

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les reliquats de PLN 236,26 (deux cent trente-six virgule vingt-six zlotys polonaises) du prêt entre GESDORAS INVESTMENT Limited et la Société et de PLN 57,91 (cinquante sept virgule quatre-vingt-onze zlotys polonaises) du prêt entre INNOVA/4 L.P. et la Société qui n'auront pas été utilisés pour la conversion en capital conformément à la deuxième résolution ci-dessous, sera conservée dans la Société en comptes courants actionnaires.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille quatre cents euros (3.400,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: D. Salvati et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54957. Reçu soixante-quinze euros Eur75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010007625/224.

(090202477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Gaisi Peony Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.558.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PEONY CAPITAL L.P., limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnership under number 19412, whose registered office is at M&C Corporate Services Limited, Uglan House, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting by its general partner Peony Capital Ltd, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 182182, whose registered office is at M&C Corporate Services Limited, Uglan House, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Mrs Candice DE BONI, private employee, professionally residing at 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Flaine, France, on December 14, 2009.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- That the company Gaisi Peony Capital S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received by Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, acting in replacement of the undersigned notary, on May 9th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1423 of June 10th, 2008. The Articles of Association have not yet been amended since.

- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, fully paid-up;

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;

That the remaining net assets have been paid and or transferred to the Sole Shareholder;

That full discharge is granted to the Company's Managers.

That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her hereabove capacity, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française.

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PEONY CAPITAL L.P., une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, inscrite au Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro 19412, ayant son siège social M&C Corporate Services Limited, Ugland House, PO Box 309, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, agissant par son general partner Peony Capital Ltd, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, inscrite au Cayman Islands Registrar of Companies sous le numéro 182182, ayant son siège social M&C Corporate Services Limited, Ugland House, PO Box 309, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Madame Candice DE BONI, employée privée, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Flaine, France, le 14 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée Gaisi Peony Capital S.à r.l., avec siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 138558 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en remplacement du notaire instrumentaire, en date du 9 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1423 du 10 juin 2008. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;

Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

Que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. De Boni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2009. LAC/2009/55823. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010007632/102.

(090202290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

econcept SARL (european company for office network computing energy participation and trading), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9643 Bùderscheid, 3B, An der Driicht.

R.C.S. Luxembourg B 150.273.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux,

a comparu:

Madame Romy THOM, employée, née à Luxembourg, le 30 juillet 1974, demeurant à 9, Duerfstrooss L-9643 Bùderscheid.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives, notamment la loi du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. La société prend la dénomination de "econcept SARL (european company for office network computing energy participation and trading)".

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Bùderscheid.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet , tant au Luxembourg, qu'à l'étranger:

le commerce en gros et en détail de matériaux et de supports informatiques, de matériaux de divertissement et de matériaux audio et vidéo;

le commerce en gros et en détail de matériaux bureautiques et d'articles de papeterie et de librairie;

la prestation de services bureautiques, informatiques et de secrétariat dans le sens le plus large;

le commerce de sites internet, d'espace d'hébergement, de données et de fichiers informatiques, ainsi que le commerce de logiciels, de noms de domaines, de droits d'auteurs et de licences;

la médiation entre client et fournisseur dans le domaine de la bureautique, de la publicité et de l'informatique ainsi que dans le domaine des énergies renouvelables;

l'exploitation d'un réseau informatique et de divertissement;

l'exploitation d'une ou de plusieurs éoliennes ou d'autres unités de productions d'énergie renouvelable et de leur réseau électrique.

En outre elle pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle ci ne soit spécialement réglementée.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (12.500,-EUR), représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur de CENT-VINGT-CINQ EUROS (125,-EUR) chacune, entièrement souscrites par l'associé unique et intégralement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8.

1. Cession et transmission en cas d'associé unique Les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cession et transmission en cas de pluralité d'associés

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour le sur-plus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession de parts, la valeur des actions correspond à la valeur comptable.

Art. 9. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 10. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixent leurs pouvoirs.

Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de ou des associés.

A moins que le ou les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14.

1.- Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

2.- En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut, par ordonnance du président du tribunal de commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 19. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, le ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de MILLE DEUX CENT EUROS (1.200,-EUR).

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toute activité, commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

1.- L'associé unique, Madame Romy THOM, désigne Monsieur Philippe WAGNER, commerçant, né le 29 juin 1981 à Ettelbruck, demeurant à 1, rue Duurchfaart L-9808 Hosingen comme gérant unique de la société pour une durée illimitée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

2.- L'adresse du siège social de la société est fixée à 3b, an der Driicht L-9643 Buderscheid.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Thom, Martine Weinandy

Enregistré à Clervaux, le 30 décembre 2009. Relation: CLE/2009/1298. Reçu soixante-quinze euros = 75,00€.

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Société et Associations.

Clervaux, le 30 décembre 2009.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2010007634/127.

(090202506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Sofapar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.553.

L'an deux mille neuf, le seize novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOFAPAR S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 114.553, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 06 février 2006, publié au Mémorial C numéro 986 du 19 mai 2006

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre-Olivier WURTH, avocat, né le 03/12/1965, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal,

Le président désigne comme secrétaire Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 3.102 (trois mille cent deux) actions représentant l'intégralité du capital social (d'un montant de 31.020,00 €- trente et un mille et vingt euros), sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Pierre-Olivier WURTH, prénommé,

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise. Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P.-O. WURTH, R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 novembre 2009. Relation: LAC/2009/48612. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010007647/62.

(090202703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Fineural International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 104.959.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour FINEURAL INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010008320/16.

(100000175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Vicksburg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.961.

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Pardevant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "VICKSBURG S.A.", une société anonyme holding, constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné, daté du 1^{er} juin 1999, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 585 du 29 juillet 1999, page 28034,

enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 69 961, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg (la "Société").

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'à ce jour.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

i) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. "La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la nouvelle teneur suivante:

Art. 4. "La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ERK, B.D. KLAPP, A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 décembre 2009. Relation: EAC/2009/14801. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010007655/69.

(090202305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

**Amundi Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. SGAM AI REIM Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 132.248.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of SGAM AI REIM Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.248 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, on 26 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2513 of 6 November 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time by notary Jean Seckler, residing in Junglinster, on 23 October 2008 published in the Mémorial C No 2768 of 14 November 2008.

The Meeting was opened at 2. p.m. under the chairmanship of Ms Michele Kemp, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Marie-Laure Martinet, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Ingrid Dubourdiou, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

After the constitution of the board of the Meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The names of the shareholders present at the Meeting or duly represented by proxy, the proxies of the represented shareholders as well as the number of shares held by each shareholder are set forth on an attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to the document.

II. The quorum required by law in respect of all items of the agenda is at least fifty per cent of the issued capital of the Company and the resolutions on such items must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes cast at the Meeting.

III. Pursuant to the attendance list of the Company, one (1) shareholder, holding one hundred and twenty-five (125) shares, that is to say one hundred per cent of the issued shares of the Company, is present or represented.

IV. The whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and the sole shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to the Meeting, no convening notices were necessary.

The present Meeting, being regularly constituted, can validly deliberate upon the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the denomination of the Company from SGAM AI REIM Luxembourg S.A. to Amundi Real Estate Luxembourg S.A. and subsequent amendment of article 1. of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), which will read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become holders of shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (société anonyme) under the name of Amundi Real Estate Luxembourg S.A., governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the law of 10 August 1915

on commercial companies, as amended (the "1915 Law")) and by the present articles of incorporation (hereinafter the "Company")."

2. Amendment of the first paragraph of article 3. of the Articles in order to reflect the change of denomination of SGAM AI Property FCP-FIS, which will read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the creation, administration and management of Amundi RE Property FCP-FIS, a mutual investment umbrella fund (fonds commun de placement à compartiments), organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Fund") and the issuance of statements or confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Fund."

3. Effectiveness of the resolutions to be taken in respect of Items 1 and 2 above.

4. Miscellaneous.

Further to the agenda, the Meeting took the following resolutions:

First resolution

The Meeting decides to amend the denomination of the Company from SGAM AI REIM Luxembourg S.A. to Amundi Real Estate Luxembourg S.A. and to amend subsequently article 1 of the Articles, which will read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become holders of shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company (société anonyme) under the name of Amundi Real Estate Luxembourg S.A., governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law")) and by the present articles of incorporation (hereinafter the "Company")."

Second resolution

The Meeting decides to amend the first paragraph of article 3. of the Articles in order to reflect the change of denomination of SGAM AI Property FCP-FIS, which will read as follows:

" **Art. 3.** The purpose of the Company is the creation, administration and management of Amundi RE Property FCP-FIS, a mutual investment umbrella fund (fonds commun de placement à compartiments), organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé) under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Fund") and the issuance of statements or confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Fund."

Third resolution

The Meeting decides that the above resolutions will take effect as at 31 December 2009 provided that all approvals and consents from the foreign regulatory and governmental authorities as well as of the foreign tax and anti-trust authorities have been obtained, failing which the present Meeting will have to be reconvened at a later date.

All the resolutions have been taken by unanimous vote.

There being no further issues in the agenda, the Meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le onze décembre,

Devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de SGAM AI REIM Luxembourg S.A., une société anonyme, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.248 (la "Société") constituée suivant acte reçu par le soussigné notaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), en date du 6 novembre 2007, numéro 2513. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire Jean Seckler, demeurant à Junglinster, le 23 octobre 2008 publié au Mémorial C No 2768 du 14 novembre 2008

L'Assemblée est ouverte à 14 heures sous la présidence de Madame Michèle Kemp, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Madame Marie-Laure Martinet, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'Assemblée élit comme scrutateur Madame Ingrid Dubourdiu, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte que:

I. Les noms des actionnaires présents à l'Assemblée ou dûment représentés en vertu de procurations, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par chaque actionnaire sont indiqués sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres

du bureau et le notaire. Cette liste restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

II. Le quorum requis par la loi en ce qui concerne tous les points portés à l'ordre du jour est d'au moins cinquante pour cent du capital souscrit de la Société et les résolutions sur ces points doivent être prises par un vote affirmatif d'au moins deux-tiers des votes exprimés à l'Assemblée.

III. Il appert de la liste de présence qu'un (1) actionnaire détenant cent vingt-cinq (125) actions, c'est-à-dire cent pour cent des actions émises de la Société, est présent ou représenté.

IV. Tout le capital social étant présent ou représenté à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire unique présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à la présente Assemblée.

La présente Assemblée, étant régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société de SGAM AI REIM LUXEMBOURG S.A. en Amundi Real Estate Luxembourg S.A. et modification subséquente de l'article 1. des statuts de la Société (les "Statuts"), lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de Amundi Real Estate Luxembourg S.A., soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi de 1915") et aux présents statuts (ci-après la "Société")."

2. Modification du premier paragraphe de l'article 3 des Statuts afin de refléter le changement de nom de SGAM AI Property FCP-FIS, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de Amundi RE Property FCP-FIS, un fonds commun de placement à compartiments organisé comme un fonds d'investissement spécialisé, régi par le droit luxembourgeois (le "Fonds") et l'émission de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise de ce Fonds."

3. Prise d'effet des résolutions à prendre en vertu des points 1 et 2 de l'ordre du jour

4. Divers.

Conformément à l'ordre du jour, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de SGAM AI REIM Luxembourg S.A. en Amundi Real Estate Luxembourg S.A. et de modifier subséquemment l'article 1. des Statuts, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination Amundi Real Estate Luxembourg S.A., soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi de 1915") et aux présents statuts (ci-après la "Société")."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3. des Statuts afin de refléter le changement de nom de SGAM AI Property FCP-FIS, lequel aura la teneur suivante:

" **Art. 3.** L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de Amundi RE Property FCP-FIS, un fonds commun de placement à compartiments organisé comme un fonds d'investissement spécialisé, régi par le droit luxembourgeois (le "Fonds") et l'émission de confirmations représentant ou documentant des parts de copropriété indivise de ce Fonds."

Troisième résolution

L'assemblée décide que les résolutions ci-dessus prendront effet au 31 décembre 2009 pourvu que tous les accords et consentements des autorités de surveillance et gouvernementales étrangères ainsi que des autorités fiscales et anti-trust étrangères ont été obtenus; si tel n'est pas les cas, la présente assemblée devra être reconvoquée à une date ultérieure

Toutes les résolutions furent prises à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces mêmes personnes ont signé avec nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant souhaité signer.

Signé: M. KEMP, M-L. MARTINET, I. DUBOURDIEU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55775. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Référence de publication: 2010007658/160.

(090202628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Sematic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 90.801.

L'an deux mil neuf, le quinzième jour du mois décembre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme „SEMATIC S.A.", avec siège social au 18, avenue de la Porte Neuve, L- 2227 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 90801, constituée par devant le notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 203 du 25 février 2003 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, en date du 27 août 2007, publié au Mémorial C numéro 2516 du 6 novembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Davide Murari, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 30 novembre 2009;
2. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes, décharge à leur accorder;
3. Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg en Italie, à Via Pignolo 27, 24121 Bergamo (BG) de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal;
4. Mise en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et emportant notamment adaptation des statuts à ceux d'une société par actions, le changement de la dénomination sociale en "SEMATIC S.P.A." et approbation des nouveaux statuts dont le texte sera annexé au présent acte;
5. Nomination de Monsieur Paolo Zappa, né le 28.09.1964 à Milan (Italie), et demeurant à Via San Rocco 7, I-24020 Ranica (BG), Italie, au poste d'Administrateur unique de la société;
6. Nomination comme commissaires aux comptes en tant que Sindaci effettivi: Dott. Andrea Berizzi Presidente del Collegio sindacale); Dott.ssa Elisa Monzani (Sindaco effettivo) et Dott.ssa Giovanna Azzola (Sindaco effettivo) et en tant que Sindaci supplenti Rag. Filippo Zucchelli (Sindaco supplente) et Rag. Benedetta Stabilini (Sindaco supplente);
7. Nomination de Monsieur Davide Murari, né le 14.06.1967 à Verone (Italie) et demeurant professionnellement au 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société;

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de clôturer anticipativement l'exercice social de la Société allant du 1^{er} janvier 2009 au 30 novembre 2009 et approuve le bilan de clôture de la Société arrêté au 30 novembre 2009, lequel bilan, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place de la Société et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 15 décembre 2009.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg en Italie et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois. La Société adoptera dès lors la nationalité italienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal, le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société dans le registre des sociétés en Italie.

La Société a son siège légal dans la commune de Bergamo en Italie, aux seules fins d'inscription auprès du registre compétent, à savoir, le Registre des Sociétés.

L'adresse du siège social est fixée à Via Pignolo 27, 24121 Bergamo (BG), Italie.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide la mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une Société par Actions et de changer la dénomination sociale en "SEMATIC S. p. A".

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts dont la version française restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme administrateur unique Monsieur Paolo Zappa, né le 28 septembre 1964 à Milan (Italie), et demeurant à Via San Rocco 7,1-24020 Ranica (BG), Italie.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes:

(i) en qualité de membres effectifs du collège syndical (Sindaci effettivi):

- Dott. Andrea Berizzi (Presidente del Collegio sindacale), né le 16 août 1973 à Bergamo (Italie), demeurant à Via Roma 64,1-24030 Valbrembo, Italie;

- Dott.ssa Elisa Monzani (Sindaco effettivo), née le 28 novembre 1980 à Bergamo (Italie), demeurant à Via E. Fermi 28,1-24040 Osio Sopra, Italie;

- Dott.ssa Giovanna Azzola (Sindaco effettivo) née le 25 octobre 1959 à Milan (Italie), demeurant à Via Sant'Orsola 19, I-24100 Bergamo (BG), Italie;

(ii) en qualité de membres suppléants du collège syndical (Sindaci supplenti):

Rag. Filippo Zucchelli (Sindaco supplente), né le 5 octobre 1964 à Osio Sopra (Italie), demeurant à Via Brembate 53/B, I- 24046 Osio Sotto (BG), Italie; et

et Rag. Benedetta Stabilirli (Sindaco supplente), née le 1^{er} septembre 1953 à Clusone (Italie), demeurant à Via B. Furia N.12,1-24023 Clusone (BG), Italie.

Septième résolution

L'Assemblée générale décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer Monsieur Davide Murari, précité, né le 14 juin 1967 à Verone (Italie) et demeurant professionnellement au 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Davide Murari, Sophie Mathot, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2009. LAC/2009 /54622. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010007664/106.

(090202697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Whitehall Street International Repia Fund 2005, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.271.700,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.557.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 14 décembre 2009

Il résulte dudit extrait que les résolutions suivantes ont été prises:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social à 400, route d'Esch, L-2453 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477 a été approuvé en tant que réviseur d'entreprise de la Société pour les exercices financiers 2006, 2007 et 2008 et a été reconduit pour une période expirant la date de l'assemblée générale annuelle qui se réunira pour approuver les comptes de l'année 2009.

- L'assemblée générale a pris acte de la démission de M. Alain Steichen en tant que gérant avec effet en date du 14 décembre 2009 et a décidé de nommer pour une durée indéterminée M. Christophe Cahuzac, general manager, né à Saint-Mard (Belgique) le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement au 9-11, Grand Rue, L-1661, Luxembourg comme nouveau gérant avec effet en date du 14 décembre 2009.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 14 décembre 2009, composé comme suit:

- M. Christophe Cahuzac

- M. Gerardus Meijssen

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Christophe CAHUZAC

Manager

Référence de publication: 2010007744/25.

(090202520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Whitehall Street Global Repia Fund 2007, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 42.890,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.411.

Il résulte d'une cession de parts sociales de classe A datée du 23 décembre 2008 que l'associée Annette Kroeger a transféré un nombre total de 525 parts sociales de classe A de la Société d'une valeur nominale de USD 1,- chacune à The Goldman Sachs Group, Inc. ayant son siège social à 1209, Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801 Etats-Unis d'Amérique immatriculé sous le numéro 2923466 avec le Secretary of State of Delaware avec effet au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Gérant

Référence de publication: 2010008671/18.

(100000103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Shareholdings Amongst Financiers in Europe Société Anonyme Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 54.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007834/10.

(090202654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Aqua-Pêche Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 67, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 107.668.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010007870/10.

(090202793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Mindeco SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 195, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 84.718.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MINDECO SA

Référence de publication: 2010007949/10.

(090202577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Hameur S.C.A, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2412 Howald, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 57.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010007950/10.

(090202370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Malaga Oil & Gas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 133.522.

EXTRAIT

Nous constatons par la présente le changement d'adresse du commissaire de la société:

- BF CONSULTING S.à.r.l., société à responsabilité limitée, siège au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010008661/14.

(100000069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Gedrenk's René Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3776 Tetange, 10, Um Hesselsbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 99.802.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010007951/9.

(090202707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Fondal Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 72.739.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marjoleine Van Oort.

Référence de publication: 2010007956/10.

(090202713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Fondal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 66.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marjoleine Van Oort.

Référence de publication: 2010007958/10.

(090202688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

LDV Management II Meigerhorn II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.072.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010007963/10.

(090202293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Kempen AM Luxembourg I S. à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 113.940.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2009.

Kempen AM Luxembourg I S.à r.l. en liquidation

Mutua (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010008286/15.

(100000038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Cared S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial
48, Blvd G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010007966/13.

(090202358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Colux Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ouest.
R.C.S. Luxembourg B 133.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010007970/13.

(090202404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Vapi Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4534 Differdange, 1, rue de la Clef.
R.C.S. Luxembourg B 83.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010007973/13.

(090202399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

GEEMF III Holdings Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.184.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31/12/08 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2009.

GEEMF III Holdings Luxembourg S.C.A.
M.C.J. Weijermans
Commissaire
Signatures

Référence de publication: 2010008288/15.

(100000035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Hartman Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, rue Joseph Kieffer.
R.C.S. Luxembourg B 53.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010007975/13.

(090202396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Inova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4993 Sanem, 7, Cité Schmiedenacht.
R.C.S. Luxembourg B 133.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010007976/13.

(090202395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Utia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 15.688.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2010007980/10.

(090202385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Carpio S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 128.124.

Par décision du Conseil de gérance tenu le 10 décembre 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Cédric FINAZZI, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction de gérant, avec effet au 10 décembre 2009;
- De coopter comme nouveau gérant, avec effet au 10 décembre 2009, Monsieur Vincent THILL, employé privé, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Edoardo TUBIA

Référence de publication: 2010008677/18.

(100000131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

H.H. Agency International S.A., Hygiene and Health, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 78.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2010007981/10.

(090202384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Ambassadeur (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 40.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2010007984/10.

(090202381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Lily Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 décembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2010007985/10.

(090202380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Sermelux S.A. Metalservice Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 16.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frank NIMAX

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010008030/11.

(090202674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

Vie Key Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. Tandem Structured Products S.à r.l.).**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 124.763.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57122 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010008245/13.

(100000357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

MNT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.542.

L'an deux mille neuf.

Le dix décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MNT S.à R.L., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B96542, ayant un capital social de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société en MNT S.r.l.;
2. Modification de l'objet social;
3. Fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2060;
4. Démission des gérants de la société;
5. Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie et adoption par la société de la nationalité italienne;
6. Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne sous la forme d'une "Società a Responsabilità Limitata";
7. Nomination des gérants;
8. Divers.

Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en MNT S.r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur reprise dans l'article deux des nouveaux statuts en langue italienne ci-après.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2060.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des gérants de la société à savoir Messieurs Alexis De Bernardi et Robert Reggiori et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, à I-20121 Milan, Corso Garibaldi 49, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

L'assemblée décide que les livres et documents de la société avant le transfert de siège seront conservés à l'ancien siège de la société, à Luxembourg.

Sixième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

"STATUTO

Denominazione - Oggetto - Sede - Durata

Art. 1. È costituita una Società a responsabilità limitata denominata:

MNT S.r.l.

Art. 2. La società ha per oggetto lo svolgimento, in Italia e all'estero, delle attività di:

- assunzione di partecipazioni in società o enti;
- gestione delle partecipazioni possedute;
- concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, ivi incluso il rilascio di garanzie, a favore delle società direttamente o indirettamente partecipate.

La società potrà inoltre, in via strumentale alle attività di cui sopra, compiere qualsiasi operazione, anche su beni immobili, necessaria od utile per il conseguimento dell'oggetto sociale (compreso il rilascio di garanzie personali o reali anche nell'interesse di terzi e l'assunzione di mutui e finanziamenti anche ipotecari). La società potrà inoltre ricevere finanziamenti dai propri soci o dalle altre società del gruppo, nel rispetto della normativa applicabile.

È comunque escluso l'esercizio di qualsiasi attività che sia riservata agli iscritti in albi professionali previsti dal T.U.F. nonché l'esercizio nei confronti del pubblico delle attività di assunzione di partecipazioni, di concessione di finanziamenti sotto qualsiasi forma, di prestazione di servizi di pagamento e di intermediazione in cambi e ogni altra attività di cui all'art. 106 T.U.B.

Art. 3. La Società ha sede in Milano.

Potranno essere istituite altrove ed ovunque, anche all'estero, sedi secondarie, succursali, uffici, agenzie, rappresentanze, negozi, unità locali, magazzini e depositi.

Art. 4. La durata della Società è fissata al 31 (trentuno) dicembre 2060 (duemilasessanta).

Tale durata potrà essere prorogata con deliberazione dell'Assemblea dei Soci.

Capitale

Art. 5. Il capitale sociale è di Euro 12.500,00 (dodicimilacinquecento) ed è diviso in quote ai sensi di legge.

Potrà essere aumentato una o più volte per deliberazione dell'Assemblea, anche mediante conferimenti diversi dal denaro, compresi i conferimenti d'opera o di servizi.

La Società potrà ricevere dai Soci versamenti di fondi, con obbligo di rimborso, esclusivamente entro i limiti ed alle condizioni consentite dalle leggi, dai regolamenti e dalle normative vigenti al momento dell'attuazione delle suddette operazioni.

Art. 6. In caso di trasferimento a qualsiasi titolo (ad esempio, vendita, donazione, conferimento, fusione, scissione, datio in solutum, ecc.) da parte di un Socio della propria quota, gli altri Soci hanno diritto di prelazione nell'acquisto della suddetta quota, salvo rinuncia a tale diritto.

A tal fine si stabilisce quanto segue:

a) il socio che intende cedere anche parte della propria quota deve informare gli altri soci con lettera raccomandata con avviso di ricevimento, indicando l'entità della quota che intende cedere, il valore attribuito o il prezzo richiesto, le modalità di trasferimento e di pagamento e il nominativo del promesso acquirente;

b) i soci che intendono esercitare il diritto di prelazione devono, entro e non oltre 60 (sessanta) giorni dal ricevimento della comunicazione di cui sopra, dichiarare all'offerente, a mezzo lettera raccomandata con avviso di ricevimento, se intendono acquistare la quota offerta; il silenzio vale rifiuto;

c) il diritto di prelazione deve essere esercitato per la totalità della quota offerta; sicché, ove più di un socio intenda esercitare tale diritto, detta quota sarà ripartita tra i richiedenti in proporzione alle partecipazioni degli stessi già possedute;

d) soci con diritto di prelazione, qualora ritengano eccessivo il corrispettivo richiesto, entro 30 (trenta) giorni dal ricevimento della comunicazione di cui sub a), potranno esercitare il diritto di prelazione e chiedere che il prezzo della quota offerta sia determinato dall'Arbitro Unico nominato e funzionante a termini del successivo articolo 24;

e) la decisione dell'esperto indipendente, da comunicarsi alle parti con lettera raccomandata con avviso di ricevimento, sarà vincolante ed inappellabile per le parti stesse.

Le disposizioni di cui al presente articolo si applicano anche ai diritti di opzione.

Assemblea

Art. 7. Le decisioni dei Soci sono adottate mediante deliberazione assembleare, ai sensi dell'Articolo 2479-bis del Codice Civile.

Art. 8. L'Assemblea è convocata con invio - mediante mezzi che garantiscano la prova dell'avvenuto ricevimento (quali, ad esempio, lettera raccomandata A.R., fax o e-mail con notifica di lettura) - dell'avviso di convocazione ai soci, agli amministratori e ai sindaci effettivi, ove nominati, almeno otto giorni liberi prima dell'adunanza.

Nello stesso avviso può essere fissata per altro giorno la seconda convocazione.

È valida l'Assemblea, anche se non convocata, quando vi intervengono, o ne siano comunque stati informati, l'Amministratore Unico o tutti i componenti il Consiglio di Amministrazione nonché tutti i Sindaci Effettivi (se nominati) e sia presente o rappresentato l'intero capitale sociale, e nessuno si opponga alla trattazione dell'argomento.

L'Assemblea potrà essere convocata e potrà riunirsi anche in luogo diverso dalla sede sociale, purché in uno degli Stati facenti parte dell'Unione Europea.

Art. 9. Ogni Socio avente diritto di intervenire all'Assemblea può farsi rappresentare, mediante delega scritta, da altra persona, anche non socio che non sia Amministratore, Sindaco (qualora esista il Collegio Sindacale) o dipendente della Società, ferma l'osservanza delle modalità e dei limiti di legge.

Art. 10. L'Assemblea sarà presieduta dall'Amministratore Unico o dal Presidente del Consiglio di Amministrazione. In caso di assenza di questi l'Assemblea eleggerà il proprio Presidente per la singola riunione. All'inizio di ogni riunione l'Assemblea nomina un Segretario anche non socio.

Art. 11. Il voto di ogni socio vale in misura proporzionale alla sua partecipazione.

L'Assemblea è validamente costituita e delibera con la presenza ed il voto favorevole di tanti Soci che rappresentino la maggioranza del capitale sociale.

Art. 12. Le deliberazioni dell'Assemblea sono fatte constare mediante processo verbale firmato dal Presidente e dal Segretario.

Nei casi di legge il verbale verrà redatto dal Notaio scelto dal Presidente dell'Assemblea.

Art. 13. L'Assemblea può riunirsi anche mediante mezzi di telecomunicazione, con l'ausilio delle relative tecnologie, a condizione che:

a) sia consentito al Presidente dell'Assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare inequivocabilmente l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

c) sia consentito agli intervenuti di partecipare in tempo reale alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno.

Amministrazione

Art. 14. La Società è amministrata da un Amministratore Unico o da un Consiglio di Amministrazione composto da un numero di membri variabile da tre a cinque.

Spetta all'Assemblea determinare la forma di amministrazione e di nominare l'Amministratore Unico o i componenti il Consiglio di Amministrazione, previa determinazione del numero dei componenti stessi.

Tanto l'Amministratore Unico che i componenti il Consiglio di Amministrazione, possono essere anche non soci, durano in carica per il periodo determinato all'atto della loro nomina e sono rieleggibili.

Nel caso in cui durante il corso dell'esercizio vengono a mancare uno o più componenti il Consiglio di Amministrazione, si provvede ai sensi dell'art. 2386 del Codice Civile.

Art. 15. Il Consiglio (qualora non vi abbia già provveduto l'Assemblea al momento della nomina) elegge tra i propri membri un Presidente ed eventualmente un Vice Presidente.

All'inizio di ogni riunione il Consiglio nomina un Segretario, scelto anche all'infuori del Consiglio.

Art. 16. Il Consiglio si riunisce tutte le volte che il Presidente, o chi ne fa le veci, creda opportuno convocarlo e deve essere convocato anche quando due Consiglieri ne facciano domanda scritta.

Esso può riunirsi così presso la sede sociale, come altrove, purché in uno degli Stati facenti parte dell'Unione Europea.

Le convocazioni avvengono mediante avviso spedito con qualsiasi mezzo idoneo ad assicurare la prova dell'avvenuto ricevimento (quali, ad esempio, lettera raccomandata, fax o e-mail con notifica di lettura) almeno cinque giorni prima di quello dell'adunanza, o in caso di urgenza, almeno un giorno prima.

È tuttavia valida la riunione, anche se non convocata, quando vi intervengono tutti i componenti il Consiglio di Amministrazione ed i Sindaci Effettivi (se nominati).

Le riunioni sono presiedute dal Presidente o da chi ne fa le veci.

Per la validità delle riunioni del Consiglio occorre la presenza effettiva della maggioranza dei suoi membri.

Le deliberazioni si prendono a maggioranza dei voti dei presenti.

Delle deliberazioni del Consiglio sarà fatto constare mediante verbale steso sull'apposito libro e firmato dal Presidente della riunione e dal Segretario.

Le riunioni del Consiglio potranno tenersi anche in videoconferenza o in audioconferenza, purché siano utilizzati strumenti tecnici tali da garantire l'identificazione dei partecipanti nonché la possibilità degli stessi di intervenire attivamente nel dibattito in ogni momento.

Art. 17. All'Amministratore Unico o al Consiglio di Amministrazione spettano i più ampi poteri occorrenti per la gestione ordinaria e straordinaria della Società, senza limitazioni, con facoltà di compiere tutti gli atti ritenuti opportuni per il raggiungimento degli scopi sociali, esclusi soltanto quelli che la legge e il presente Statuto riservano ai Soci.

È pure in facoltà dell'Amministratore Unico o del Consiglio di Amministrazione di nominare Direttori anche generali e Procuratori ad negotia per determinati atti e categorie di atti e revocarli nonché di istituire o sopprimere uffici, agenzie, rappresentanze, magazzini e depositi.

Art. 18. La rappresentanza legale della Società di fronte ai terzi ed in giudizio spetta all'Amministratore Unico o al Presidente del Consiglio di Amministrazione (o da chi ne fa le veci), con facoltà di promuovere azioni od istanze giudiziarie nei limiti dei poteri loro spettanti e di nominare avvocati e procuratori alle liti.

Art. 19. Il Consiglio di Amministrazione potrà delegare quei poteri che riterrà opportuni per la gestione della Società, nonché la firma e la rappresentanza della stessa, ad uno o più dei propri membri, anche con la qualifica di Consigliere Delegato.

Art. 20. Ai componenti il Consiglio di Amministrazione o all'Amministratore Unico ovvero agli eventuali Consiglieri Delegati potrà essere corrisposto un compenso annuo, il cui ammontare sarà in ogni caso determinato dall'Assemblea.

La Società potrà effettuare un accantonamento annuo a favore di ciascun amministratore, nella misura determinata dall'Assemblea, per il trattamento di fine mandato.

Competerà inoltre ai Consiglieri o all'Amministratore Unico il rimborso delle spese incontrate nell'esercizio del mandato.

Collegio sindacale e controllo contabile

Art. 21. Nei casi in cui sia obbligatorio per legge, o comunque ove l'Assemblea deliberi in tal senso, il controllo sulla gestione e la funzione di controllo contabile sono esercitate da un Collegio Sindacale, composto da tre membri effettivi, tra cui il Presidente e due membri supplenti, nominati e funzionanti a termine di legge.

Tuttavia il controllo legale dei conti potrà essere attribuito anche ad un revisore o a una società di revisione.

Bilancio e riparto utili

Art. 22. Gli esercizi sociali si chiudono al 30 (trenta) giugno di ogni anno.

Entro i limiti e con le forme di legge sarà compilato il bilancio da sottoporre all'approvazione dell'Assemblea, entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, ovvero ove ricorrano i presupposti di legge, entro il maggior termine di centottanta giorni.

Art. 23. Gli utili netti risultanti dal Bilancio, previa deduzione del 5% (cinque per cento) per la riserva legale finché questa non abbia raggiunto il minimo di legge, saranno ripartiti tra i Soci in proporzione delle rispettive quote, salvo diversa deliberazione dell'Assemblea.

Clausola compromissoria

Art. 24. Tutte le controversie che potranno sorgere tra i Soci o tra i Soci e la Società aventi ad oggetto diritti disponibili relativi ai rapporti sociali, ad eccezione di quelle nelle quali la legge prevede l'intervento obbligatorio del pubblico ministero, saranno deferite, per la loro risoluzione, ad un Arbitro Unico nominato dal Presidente della Camera Arbitrale Nazionale e Internazionale di Milano, su ricorso della Parte più diligente.

L'Arbitro Unico deciderà secondo le norme del diritto, senza formalità di procedura entro il termine di novanta giorni dalla sua nomina.

La decisione arbitrale è vincolante.

Recesso

Art. 25. I soci possono recedere dalla Società, per l'intera loro quota di partecipazione, solo nei casi inderogabilmente previsti dalla legge.

Scioglimento e disposizioni generali

Art. 26. Addivenendosi in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della Società, l'Assemblea determinerà le modalità della liquidazione, nominando uno o più liquidatori e precisandone i poteri.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme gérant unique de la société, doté du pouvoir d'administration:

- Monsieur Eraclio Tovo, entrepreneur, né à Villafranca di Verona (VR) le 23.10.1947, résidant à Calcinato (BS), Via Sottopassaggio 111, code fiscale TVORCL47R23L949N, citoyen italien.

Huitième résolution

L'assemblée décide de conférer à Monsieur Federico Innocenti, né à Moncalieri (TO), le 16 janvier 1974, demeurant professionnellement à I-20122 Milan, corso Europa 2, code fiscal NNCFRC74A16F335P et à Madame Guenda Bailo, née à Firenze (FI), le 13 février 1985, demeurant professionnellement à I-20122 Milan, corso Europa 2, code fiscal BLAGND85B53D612X, même individuellement, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle leur donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ERK - FERNANDES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 décembre 2009. Relation GRE/2009/4813. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 décembre 2009.

Référence de publication: 2010008092/243.

(10000165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

United Brands, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.677.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 décembre 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme UNITED BRANDS S.A., avec siège à L-1611 LUXEMBOURG, 65, avenue de la Gare, de fait inconnue à cette adresse.

Le jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur, Maître Anne-Sophie RUST, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il a été ordonné aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} janvier 2010 au greffe de la VI^e Chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e Anne-Sophie RUST

Le liquidateur

Référence de publication: 2010008638/19.

(10000722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Callista Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 106.387.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57087 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2010008220/12.

(100000339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Omega Express Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.057,64.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 28.340.

Les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010008299/15.

(100000084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Assa Abloy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 1.228.971.250,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 104.858.

Par résolutions écrites en date du 9 décembre 2009, l'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant de classe A, Monsieur Eric Scussel, employé privé, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Assa Abloy S.à r.l.
Société à Responsabilité Limite
Francesco Moglia
Gérant

Référence de publication: 2010008675/16.

(100000121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Ostara Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 128.016.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Référence de publication: 2010008221/10.

(100000229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Thunderbird Investments S.P.F. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 144.137.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 janvier 2010.
Référence de publication: 2010008222/10.
(100000262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Sierra Wireless Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 141.993.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 4 janvier 2010.
Référence de publication: 2010008223/10.
(100000583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Ambassur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 69A, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 150.280.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.
Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Marinho BARBOSA FREIRE, né à Sobrado/Valongo (Portugal) le 4 février 1971, demeurant à L-7432 Gosseldange, 64, route de Mersch.
2. Monsieur Adamo RAMOS MARTINS DE SOUSA, né à Mantes La Jolie (France) le 27 mai 1971, demeurant à L-9421 Vianden, 2B, rue Moencheltherhaus.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société prend la dénomination de "AMBASSUR S.à r.l." société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.
Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération:

Les CENT (100) parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Marinho BARBOSA FREIRE, prénommé, cinquante parts sociales	50
2. Monsieur Adamo RAMOS MARTINS DE SOUSA, prénommé, cinquante parts sociales	50
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Exercice social

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille dix.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de neuf cents euros (EUR 900,00).

Décision des associés

Les comparants, représentant la totalité du capital social, ont ensuite pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre de gérants est fixé à deux.
- 2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Marinho BARBOSA FREIRE, prénommé, gérant technique.
 - Monsieur Adamo RAMOS MARTINS DE SOUSA, prénommé, gérant administratif.

La société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

- 3.- Le siège social de la société est fixée à L- 1520 Luxembourg, 69A, rue Adolphe Fischer.

Remarque

L'attention des comparants a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BARBOSA FREIRE, A. RAMOS MARTINS DE SOUSA, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2009. Relation: MER / 2009 / 2230. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 décembre 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010007525/96.

(090202553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2009.

S.W.F. International Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 98.517.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Référence de publication: 2010008224/10.

(090202872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Axilix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 129.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A R.L.

24, rue des Genêts

L-1621 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010008250/13.

(100000628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.

Farmipart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 44.359.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour FARMIPART S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010008319/15.

(100000178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2010.
